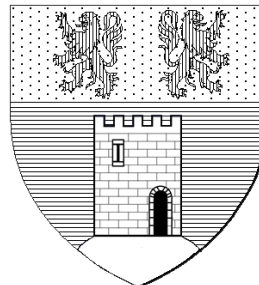


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2025

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : M. MICHEL

Présents : Mmes CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, MICHEL Cédric.

Mme TRÉMORI Marie-Line avait donné pouvoir à M. MAGNUS, Mme MURAT Lou avait donné pouvoir à Mme IRENEE, M. FEMY Michaël avait donné pouvoir à M. BLANC.

Absents : MM RIGAT Alex et RICHAUD Guillaume.

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en accueillant Sophie AUDIBERT conviée au Conseil pour la séance budgétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

Il précise que la réunion a été avancée car le budget doit être adopté avant le 15 avril 2025. Une réunion supplémentaire est programmée le vendredi 18 avril à 18H00 pour la sélection du repreneur du bistrot communal. Le délai pour candidater expirera le 15 avril et d'ores et déjà trois candidatures ont été enregistrées. La sélection se fera selon la procédure habituelle.

1- INFORMATIONS DIVERSES

La commune vient d'être éprouvée par les décès de Monsieur Marceau AMIC et de Madame Juliette FRANCAL.

L'Assemblée Nationale a modifié le mode de scrutin municipal pour les petites communes. Le scrutin de liste paritaire s'appliquera désormais à l'ensemble des communes, indépendamment du nombre d'habitants.

Établi le : 18/04/2025

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Henri AMIC est le nouveau président de l'association du Luminaire.

Le traditionnel concours de boules de Pâques sera organisé par le Comité des Fêtes qui fera l'objet d'une autorisation pour tenir une buvette.

Une réunion se tiendra prochainement avec Marie CALMES pour la préparation de l'exposition estivale.

2- VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2024

En préambule, le Maire rappelle que les documents budgétaires ont été travaillés avec Madame Sabine VERWAERDE, Conseillère auprès des décideurs publics à la Direction Départementale des Finances Publiques, pour les derniers ajustements et la vérification.

Le Compte de Gestion reprend en dépenses et en recettes les opérations comptables effectuées par la Trésorerie pour le compte de la Commune.

Sophie présente le document remis par la Trésorerie qui fait apparaître,

Budget Principal :

En section d'investissement, des recettes pour 317 939,21 € et des dépenses pour 154 249,43 € soit un excédent de 163 689,78 €.

En section de fonctionnement, des recettes pour 314 494,73 € contre des dépenses de 232 246,63 € soit un excédent de 82 248,10 €.

Soit un excédent total des sections de 245 937,88 €.

Suite à cette présentation, le Maire procède au vote. Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité. (délibération n° 2025-11)

Budget annexe lotissement « Le Gravas » :

Un résultat de clôture de l'exercice 2024 de 55 007,27 €.

Suite à cette présentation, le Maire procède au vote. Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité. (délibération n° 2025-12)

3- APPROBATION DES COMPTES-ADMINISTRATIFS 2024

A la clôture de l'exercice budgétaire, la Commune établit le compte administratif du budget principal et du budget annexe.

Le compte administratif tenu par l'Ordonnateur rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Le Compte Administratif tenu par la Commune doit correspondre au centime près au Compte de Gestion établi par la Trésorerie. L'état de rapprochement a été effectué et les chiffres concordent parfaitement.

Sophie présente les résultats cumulés :

Budget Principal :

Résultat de clôture 2023 : 161 897,08 €

Part affecté à l'investissement : 66 517,95 €

Résultat de l'exercice 2024 : + 121 968,40 €

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024 : 217 347,53 €

Budget annexe « Lotissement Le Gravas » :

Résultat de clôture 2023 : 178 976,75 €

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Résultat de l'exercice 2024 : - 123 969,48 €

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024 : 55 007,27 €

Les Comptes Administratifs étant établis par le Maire, celui-ci, conformément à la règle, quitte la séance et cède la présidence à Yves BLANC. Les documents sont mis aux voix par le Premier-Adjoint.

Ils sont adoptés à l'unanimité. (délibérations n°2025-13 et 2025-14).

Le Maire rappelé reprend la présidence pour la poursuite de l'ordre du jour.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2024

A l'unanimité les résultats sont affectés comme suit :

Budget Principal :

Excédent cumulé de fonctionnement reporté de 82 248,10 € (délibération n°2025-15)

5- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Le produit des impôts locaux est le résultat de l'application de taux sur des bases réévaluées annuellement et nationalement par les Services Fiscaux. Lors de son élection, le Conseil Municipal a adopté le principe de majorer les taux de 1% par an sur la durée du mandat. A l'unanimité les taux d'imposition des Taxes Directes Locales sont votés comme suit :

- 7,07 % pour la Taxe d'Habitation,
- 23,60 % pour la Taxe Foncière (bâti),
- 55.24 % pour la Taxe Foncière (non bâti).

(délibération n°2025-16)

6- TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2025

Les taxes reversées à l'Agence de L'Eau ont évolué pour 2025 et passent de 2 à 4 taxes dont le Conseil a validé les nouveaux calculs avant le 31 décembre 2024. Les montants communaux actuels sont maintenus pour 2025.

Ces données ont été intégrées dans le projet de budget 2025.

7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Les résultats de l'exercice 2024 étant affectés, les taux des impôts et des redevances définis, il est possible d'établir un Budget Primitif 2025.

Le Maire présente le projet.

Le Projet de Budget Primitif du Budget Principal s'établit en équilibre en dépenses et en recette à :

341 590 € en Fonctionnement

483 119 € en Investissement

Le Compte Administratif du lotissement étant adopté, l'excédent sera versé au budget principal 2026.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité. (délibération n°2025-17)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

8- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

SITV : Les emprunts ont été soldés permettant une liquidation du syndicat car il n'a plus d'objet. Marie-Line a donné son pouvoir à Gérard MOULLET qui représente la commune de Ballons au SITV.

Voirie : Michael a établi un modèle consultation des entreprises permettant une comparaison facile des devis. Le document est remis aux participants. Un point général sera effectué lors de la prochaine séance du 18 avril 2025.

Communauté de Communes : le vote du budget est intervenu le 4 avril sans hausse des taux des impôts et des taxes.

Bâtiments communaux : la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Nyons se réunira le 24 avril 2025 à la sous-préfecture de Nyons pour l'examen de l'accessibilité du Café PAU. Yves représentera la Commune.

Le projet de hangar communal au Gravas risque d'essuyer un refus. Le Maire est intervenu auprès de la DDT et du Cabinet du Préfet.

9- QUESTIONS DIVERSES

Un emplacement devra être défini en vue du stockage des déchets verts et du broyat destiné à approvisionner les composteurs collectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 19H35.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet